

Commune de SAINT-MARTIN-LE-NŒUD
COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 9 JUILLET 2020 à 20h00

PRÉSENTS : Jean-Marie DURIEZ, Christelle CARVALLO, Carole MORTELECO, Thierry JOURNEUX, Gérard VIEUBLED, Patrick BOUTEILLER, Sandra MARIE-PERRINE, Isabelle CATHERIN, Majda LECUELLE, Sandrine HEUDE (arrivée à 20h17 – ne participe donc pas à la première délibération et avait donné son pouvoir à Jean-Marie DURIEZ le temps de son absence), Philippe HENNEQUIN, Nathalie ANCELIN, David GRANDGIRARD

ABSENT(S) REPRÉSENTÉ(S) : Georges DEMANET (pouvoir à Christelle CARVALLO), Hervé BIGOURT (pouvoir à Thierry JOURNEUX)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Philippe HENNEQUIN

Pour rappel, ce conseil était ouvert au public. Le respect des prescriptions de distanciations physiques étaient appliquées au niveau des membres du conseil mais également vis-à-vis du public.

Le conseil municipal, dûment convoqué le 2 juillet 2020, s'est réuni, sous la présidence du maire, monsieur Jean-Marie DURIEZ dans la salle des fêtes.

Monsieur le Maire sollicite un secrétaire de séance parmi l'Assemblée. Philippe Hennequin, candidat à la fonction, est donc désigné comme tel et procède à l'appel. Il propose également de rédiger un compte rendu complet de ce conseil municipal.

Monsieur le Maire ouvre aussitôt les débats et commence par ajouter une délibération, non prévue à l'ordre du jour, concernant **la formation des élus**. Celle-ci ayant une obligation de délibération dans les 3 mois suivant l'installation du conseil, il préfère anticiper du fait de la période estivale et propose donc d'avancer la délibération pour déterminer les taux de formation pris en charge par la commune.

Monsieur le Maire passe au vote pour ajouter cette nouvelle délibération, elle est acceptée à l'unanimité des présents.

Philippe HENNEQUIN pose une question sur le contenu de l'ordre du jour. Pourquoi n'est-il pas mentionné dans cet ordre du jour, une délibération du PV du conseil municipal précédent, comme il est stipulé dans les règlements intérieurs.

Monsieur le Maire répond qu'il n'y avait pas de délibération du PV puisqu'il n'y avait pas de compte rendu complet du PV jusqu'à maintenant.

&&&

DELIBERATION N° 1 : Constitution des commissions communales

Monsieur le Maire explique que suite à la commission des « commissions communales » qui s'est réunie dernièrement, chaque élu s'est positionné dans les commissions selon son choix.

Afin de respecter la proportionnalité entre les 2 listes, monsieur le maire a rencontré Philippe HENNEQUIN, représentant la liste d'opposition, afin de valider le nombre définitif d'élus composant chaque commission. Il y avait 2 versions, soit 5 ou 7 élus par commission. Le nombre de 7 a été retenu afin de faire participer un plus grand nombre de conseillers lors des réunions. Pour une notion d'équité, Thierry Journeux, Gérard VIEUBLED et Philippe HENNEQUIN se sont retirés de l'une de ces commissions. Présentation du tableau des commissions dans sa version définitive par monsieur le maire.

Sandra MARIE-PERRINE demande que les tableaux et autres documents puissent être transmis, aux membres du conseil, 48 à 72 heures avant les conseils municipaux.

Monsieur le Maire répond affirmativement.

Christelle CARVALLO souhaiterait faire une seule commission « communication et Jeunesse / animations » ou précisément coupler les tenues de ces 2 commissions le même jour (pour des questions de facilité car il y a 5 mêmes élus dans ces 2 commissions) et demande si cela est possible.

Monsieur le Maire répond qu'à priori il n'y aurait pas de problème, mais chacun vote dans sa commission et les autres assistent en tant qu'observateurs.

Nathalie ANCELIN, demande s'il est possible également de scinder en 2 la commission « environnement et urbanisme », car 2 thématiques importantes y sont représentées.

Monsieur le Maire répond que cette commission est importante et que cela mérite une réflexion. Ce sujet est reporté pour septembre 2020.

Le maire s'abstient, délibération votée à l'unanimité pour la constitution des commissions communales et leurs représentants.

Voir en annexe le tableau définitif des commissions

&&&

DELIBERATION N° 2 : Liste de présentation en vue du renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs(CCID).

Le Conseil Municipal a établi la liste de propositions des personnes appelées à siéger à la Commission Communale des Impôts Directs. L'ordre dont les personnes se trouvant annotées sur la liste n'a qu'une valeur indicative. Il ne préjuge pas des personnes qui seront désignées commissaire, titulaire ou suppléant par le directeur départemental ou régional des finances publiques

Présentation de cette commission par monsieur le maire : nous devons présenter 24 personnes dont 12 seront retenues sur la base du volontariat. Présentation de la liste aux services fiscaux de Beauvais qui choisira 6 titulaires et 6 suppléants. Nous ne connaissons pas les critères de validation des candidats qui seront retenus.

Le but de cette commission est de valider le maintien ou le changement de catégories lors de travaux d'extension d'une maison afin de faire évoluer les taxes. La commission « urbanisme » regarde toutes les évolutions lors des permis de construire, les reclassifications, le nombre d'ouvertures, le nombre de pièces... ainsi que lors de la vente ou achat des maisons en vérifiant la nouvelle superficie et nombre de pièces déclarées sur l'acte de vente ou autre.

Monsieur le Maire a donc dans un premier temps demandé aux titulaires du mandat précédent, s'ils souhaitent faire acte de candidature. Ayant peu de retour, il a donc fait appel au volontariat. Il rappelle que pour se présenter, il faut être propriétaire mais ne pas habiter forcément à Saint-Martin-Le-Noeud.

David GRANDGIRAND demande comment ont été proposées les candidatures autres que celles des anciens titulaires.

Monsieur Le Maire répond qu'il n'y a pas de méthode particulière pour l'appel à volontariat, le bouche à oreilles et les connaissances. Philippe HENNEQUIN ajoute avoir sollicité par mail une cinquantaine de personnes et 2 sont portées candidats.

David GRANGIRARD propose de faire un appel au volontariat auprès de tous les habitants et demande s'il ne faudrait-il pas généraliser un appel à candidature dans les 6 mois avant la fin du mandat précédent.

Monsieur le Maire n'émet pas de réponse

Philippe HENNEQUIN demande si cela nécessite une formation préalable.

Christelle CARVALLO répond qu'il n'y a pas besoin de formation.

Monsieur le Maire passe à la délibération pour la liste des 24 noms proposés :

Vote : 14 pour et 1 abstention (David GRANDGIRARD)

&&&

DELIBERATION N° 3 – Désignation des représentants de la collectivité aux assemblées générales d'actionnaires et aux assemblées spéciales des actionnaires minoritaires de l'ADTO.

A la demande de Philippe HENNEQUIN, **Monsieur le Maire présente l'ADTO et ses missions** : c'est un établissement public local auquel la commune est adhérente. Sa mission principale se caractérise par une assistance générale apportée aux collectivités maîtres d'ouvrage lors de différents projets de construction. Elle propose, conseille, organise et suit les différents projets.

Monsieur le Maire expose que la commune de Saint-Martin-Le-Noeud est actionnaire minoritaire de l'ADTO – Assistance Départementale pour les Territoires de l'Oise. A ce titre, elle doit être représentée aux différentes assemblées générales. Il convient donc de désigner le représentant de la commune ainsi que son suppléant aux dites assemblées.

En application de l'article 1542-5 du CGCT, les actionnaires non directement représentés au conseil d'administration de l'ADTO sont réunis en Assemblée Spéciale des Actionnaires Minoritaires qui désignera son représentant appelé à siéger en qualité d'administrateur au Conseil d'Administration de l'ADTO.

A ce titre, il convient de procéder à la désignation du représentant de l'Assemblée Spéciale des Actionnaires Minoritaires et à l'autoriser le cas échéant à présenter sa candidature en qualité d'administrateur.

Un suppléant au représentant de l'assemblée spéciale sera également à désigner, sachant que ce suppléant n'aura pas capacité, le cas échéant, à suppléer le titulaire dans la fonction d'administrateur (les administrateurs n'ayant légalement pas de suppléant).

Monsieur le Maire demande qui serait volontaire.

Philippe HENNEQUIN se porte candidat pour le poste de titulaire et **Jean-Marie DURIEZ** comme suppléant.

Monsieur le Maire propose donc Philippe HENNEQUIN, pour représenter la commune aux assemblées générales de l'ADTO et de le doter de tous les pouvoirs à cet effet, Jean-Marie DURIEZ est désigné en qualité de suppléant, doté des mêmes pouvoirs.

Monsieur le Maire propose donc Philippe HENNEQUIN pour représenter la commune aux assemblées spéciales des actionnaires minoritaires avec la faculté d'accepter toute fonction dans ce cadre, y compris, celle d'Administrateur s'il est désigné par l'Assemblée Spéciale. Jean-Marie DURIEZ est désigné en qualité de suppléant pour représenter la commune à l'assemblée spéciale des actionnaires et est doté de la faculté d'accepter toute fonction, sachant qu'il ne sera pas suppléant de la fonction d'Administrateur le cas échéant.

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal entérine les propositions de Monsieur le Maire et l'autorise à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

&&&

DELIBERATION N° 4 : Annulation de titres émis au nom de la tour de Pizz

Monsieur le Maire expose l'annulation de titres émis au nom la société Tour de Pizz. Il rappelle le contexte, cette société payait un droit pour exploiter son commerce de vente de pizzas sur la voirie communale de Saint-Martin-Le-Noeud, celle-ci a arrêté la desserte de notre village mais n'en avait pas informé la commune qui continuait donc à facturer l'occupation du domaine public.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents accepte de renoncer au recouvrement des titres de recette pour un montant de 240 €.

Les crédits correspondants ont été inscrits au budget primitif de 2020.

&&&

DELIBERATION N° 5 – Création d'emploi suite à avancement de grade – filière technique

Vu le Code Général des Collectivités Locales et les différentes lois portant droits et obligations des fonctionnaires, portant sur les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, Vu la délibération du CM en date du 6 février 2020 fixant les taux de promotion pour les avancements de grade, Vu le tableau des effectifs de la commune et considérant que les agents titulaires peuvent bénéficier d'un avancement de grade suite à la réussite d'un concours, d'un examen **ou encore par le biais d'un avancement à l'ancienneté**, Vu l'avis favorable de la commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de l'Oise du 5 mars 2020, il est proposé de créer 2 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe (C2) à temps non complet.

C'est donc ce dernier cas de figure qui est considéré pour nos 2 agents. Carole MORTELECQ précise que du fait de leur ancienneté, les deux agents prétendent à postuler au grade d'ATSEM, encore faut-il créer les postes. L'incidence financière serait d'environ 50 euros brut par mois et par agent. Il s'ensuivra une évaluation au bout de 6 mois et le suivi d'une formation à l'adaptation pour cet emploi.

Christelle CARVALLO demande si les 2 agents vont garder le même nombre d'heures.

Carole MORTELECQ répond affirmativement.

David GRANDGIRARD demande pourquoi le budget primitif de 2020 a-t-il été voté avant les élections.

Monsieur le Maire répond qu'il fallait voter le budget primitif obligatoirement avant le 31 mars 2020.

Sandra Marie-PERRINE demande quand ce budget primitif allait être présenté aux conseillers municipaux.

Réponse de Monsieur le Maire : Courant septembre

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des présents et représentés décide, à compter du 1^{er} septembre 2020 la création de ces 2 postes, un poste pour 33 heures hebdomadaires et l'autre poste pour 29 heures hebdomadaires.

Vote : 14 pour et 1 abstention (David GRANDGIRARD informe que c'est pour l'aspect budget primitif non connu « PRICISÉ » et sans lien décisionnel personnel avec ce budget. Il souligne toutefois qu'il n'a rien contre la création de ces 2 postes).

&&&

DELIBERATION N° 6 – Formation des élus

Suite au renouvellement du mandat, il est proposé au conseil municipal de délibérer sur les crédits de formation des élus. L'article L.2123-12 du CGCT dispose que les membres d'un conseil municipal ont le droit à une formation adaptée à leurs fonctions. Dans les 3 mois suivants son renouvellement, le CM peut délibérer sur l'exercice du droit à formation de ses membres. Il détermine les crédits ouverts à ce titre.

Monsieur le Maire rappelle que nous devons fixer un % de l'indemnité annuelle des élus. Il propose 2 %. Sur le mandat précédent le taux de 4 % avait été choisi, mais ce budget a été peu utilisé. Il pourra être revu à la hausse les années suivantes, si des besoins importants apparaissent. Il précise également, que les élus ont un prélèvement de 1% sur leurs indemnités pour la formation.

Philippe HENNEQUIN demande quelle est l'assiette de calcul correspondant aux indemnités des élus.

Monsieur le Maire répond par la somme de 47.000 euros.

Philippe HENNEQUIN souligne que le fait de l'augmentation des indemnités du maire et de l'incidence d'une cotisation URSSAF supplémentaire, l'assiette de calcul passe à 63.500 euros (confirmé par la secrétaire de mairie). Donc le calcul sera établi sur cette base, soit 1 270 euros de budget formation par an pour l'ensemble des élus.

David GRANDGIRARD propose que les besoins en formation soient listés et identifiés et qu'ils soient optimisés par les commissions pour une priorisation en fonction des besoins en compétences et des besoins spécifiques des commissions.

Monsieur le Maire informe qu'il vient juste de recevoir la liste des formations proposées par l'association des maires de l'Oise et qu'il nous les adressera par mail dans la semaine. Toutefois, il nous donne quelques exemples : Le pouvoir de police du maire, l'initiation à un appel d'offres, la prise de parole en public, la législation foncière, la petite enfance, les fonds européen et le financement etc...

Le Conseil Municipal adopte le principe d'allouer dans le cadre du budget une enveloppe de crédits annuelle à la formation des élus municipaux d'un montant égal à 2 % du montant des indemnités des élus. **Délibération à l'unanimité du conseil municipal.**

Fin des délibérations

Monsieur le Maire rappelle un principe de base des règlements intérieurs, toutes questions posées à l'oral devront être adressées par mail en mairie 48 heures à 72 heures avant le CM.

&&&

COMMUNICATIONS, INFORMATIONS DIVERSES, DISCUSSIONS

Le tour de table est effectué en commençant par les dossiers suivis par les adjoints.

Thierry JOURNEUX ADJOINT à L'URBANISME :

Il a reçu une première demande de permis de construire pour un pavillon dans le lotissement derrière les jardins mais celui-ci était non conforme, donc il a été refusé.

Philippe HENNEQUIN il propose à Thierry Journeux d'assister et de former les nouveaux élus de la commission urbanisme lors de ces études de permis de construire.

Thierry Journeux répond que bien au contraire, il serait ravi d'être accompagné sur ces dossiers de permis de construire, et propose à Nathalie ANCELIN de l'accompagner sur le prochain dossier.

Monsieur le Maire ajoute qu'il vient de signer chez le notaire l'acte de vente du terrain Davesne. (1.200 m²)

Christelle CARVALLO ADJOINTE A LA COMMUNICATION ANIMATION/JEUNESSE

Christelle CARVALLO demande si des problèmes ont été relevés sur le bulletin municipal. Elle informe que Fred Secrétaire (Président de l'ASPTT) aurait aimé avoir un article dans ce bulletin, mais sa demande est arrivée trop tardivement. Elle nous fait part également du nouveau mode de fonctionnement pour la rédaction du bulletin avec un avis de la commission et un rédactionnel collectif.

Gérard VIEUBLED revient sur les termes du bulletin et s'interroge sur les chiffres mentionnés pour le budget. Apparemment une erreur se serait glissée.

Nathalie ANCELIN et Philippe HENNEQUIN auraient aimé comme le Maire l'avait annoncé lors du dernier CM, un droit d'expression sur ce premier bulletin, qui aurait permis de remercier également les 40 % d'électeurs ayant voté pour leur liste.

Monsieur le Maire répond qu'un droit de réponse pourra avoir lieu dans le prochain bulletin municipal.

Philippe HENNEQUIN rectifie le terme de droit de réponse plutôt en droit d'expression. La liste d'opposition aurait souhaité également, afin de ne pas jeter de l'huile sur le feu, des propos plus légers de la part du maire concernant les 3 élus de l'opposition.

Nathalie ANCELIN suggère que sur les écrans d'informations, il puisse être rappelé que des chèques vacances d'un montant maximum de 200 € sont disponibles sous certaines conditions.

Christelle CARVALLO fait part de l'activité centre de loisirs : 20 enfants sont inscrits et accueillis avec les conditions sanitaires (30 enfants les autres années). Tout se passe bien, même s'il n'y a pas de sortie. Un pique-nique est également prévu. Ils ont eu de nombreuses demandes de l'extérieur, car leur propre commune les refuse suite aux contraintes sanitaires. Nous les refusons également car nous limitons aux enfants de Saint-Martin-Le-Noeud et Aux-Marais du fait des subventions communales à destination des seuls enfants des 2 communes. Coûts plus élevés cette année, à cause d'un déficit du centre social LA CANOPEE d'Auneuil.

Carole MORTELECQ ADJOINTE à L'EDUCATION :

Carole MORTELECQ fait le point sur la fin de l'année scolaire, et de la nouvelle rentrée.

L'année scolaire s'est terminée par un goûter et une remise de diplômes aux enfants quittant le primaire, la commune a remis également un livre aux enfants lecteurs. Grâce au travail de tous, concernant les mesures de prévention et des gestes barrières, 85% des enfants ont repris le chemin de l'école de Saint-Martin-Le-Noeud.

Monsieur le Maire a remercié l'ensemble des agents communaux, ainsi que le corps-enseignants pour le travail effectué lors de cette période de crise sanitaire. Carole mentionne qu'il y a eu une très grosse charge de travail pour tout le monde. Les parents ont également remercié chaleureusement monsieur le maire, son équipe et tout le personnel.

Carole MORTELECQ indique également que l'école est très bien entretenue. Pour le moment le protocole sanitaire pour la rentrée prochaine n'a pas été reçu, toutefois les gestes barrières seront maintenus. Il a été constaté, du fait des gestes barrières et des conditions sanitaires, une consommation plus élevée de l'eau. A cette heure, il y a 105 enfants enregistrés pour la rentrée prochaine, d'autres inscriptions sont attendues (102 en 2019/2020). A noter que la directrice aura 33 élèves dans sa classe.

Elle propose une commission dès les premiers jours de la rentrée afin d'effectuer un point complet sur les nouvelles mesures sanitaires à mettre en place.

Philippe HENNEQUIN demande quelle est la capacité d'accueil de l'école.

Carole MORTELECQ répond que cela dépend surtout de la capacité d'évacuation de l'école, sinon il n'y a pas de règle précise. Toutefois dès lors que plus de 19 personnes sont accueillies dans la même pièce, il faut deux issues de sortie. L'avantage de notre école est la présence d'accès par l'extérieur aux classes, ce qui a permis de limiter les croisements de flux. L'accueil par classe a été choisi par l'équipe pédagogique en regroupant deux niveaux par classe.

Tour de table pour les Conseillers Municipaux

Philippe HENNEQUIN Conseiller Municipal :

Philippe Hennequin demande si monsieur le maire a bien reçu le mail d'un administré qui demande que la rue du Champ Marteau puisse redevenir en double sens. En effet, des camionnettes se garent le long des clôtures, ce qui rend le passage très étroit et de ce fait, à plusieurs reprises son camping-car a été abimé avec des haies mal élaguées. Il demande un entretien de ces arbustes. De même, ce monsieur s'étonne de n'avoir reçu qu'un seul masque, lors de la distribution du bulletin municipal, alors qu'ils sont 2 personnes dans leur foyer. Il a donc préféré le rendre.

Monsieur le Maire fait un petit rappel : il y a 30 ans il y avait eu un sondage pour un sens unique dans cette rue et c'est cette option qui avait été retenue. Concernant l'élagage il vient d'être effectué. Concernant les masques, la commune a distribué ceux fournis par la région et autres.

Monsieur le Maire en profite pour faire un point sur le dossier de la maison en tôle, il fait part d'un « tourne en rond ». Il a relancé plusieurs fois la préfecture ainsi que le procureur de la république. La réponse du procureur indique que le dossier est en cours d'instruction et recommande de relancer dans 3 mois. Or la relance faite au bout de 3 mois obtient exactement la même réponse....Monsieur le Maire confirme que le permis de construire a été retiré. Pour les dépôts : La DREAL ne s'occupe pas des dépôts aussi petits, il faut faire jouer le pouvoir de police du maire et c'est difficile sur un terrain privé. Ce dossier n'avance pas, il y a une certaine impuissance face à la situation. Il y a quelques mois, monsieur le maire avait invité le propriétaire et Mr XX ainsi que son avocat pour une réunion mais le propriétaire ne s'est pas présenté. **Si quelqu'un a une solution juridique, le maire est preneur.**

Patrick BOUTEILLER Conseiller municipal :

Patrick Bouteiller demande qui a la charge du nettoyage des trottoirs, il constate que ceux-ci sont dans un état de plus en plus lamentable, il sait que l'on ne peut plus utiliser de produit mais quand même il y a d'autres moyens.

Monsieur le Maire et Thierry JOURNEUX répondent que les employés communaux s'occupent des caniveaux mais pas des trottoirs. Rappel que les trottoirs sont à la charge des habitants devant chez eux. Il est vrai que tout le monde n'est pas sur le même pied d'égalité car certains ont du macadam d'autres du gravier.

Pas d'observations complémentaires pour mesdames les Conseillères Municipales : **Nathalie ANCELIN, Sandrine HEUDE, Majda LECUELLE, Isabelle CATHERIN, Sandra MARIE-PERRINE.**

Gérard VIEUBLED Conseiller Municipal :

Gérard VIEUBLED demande quand la mise en service des rues du nouveau lotissement derrière les jardins aura-t-elle lieu et quand la voirie sera dans le domaine public.

Monsieur le Maire répond que ça se fera lorsque la commune aura repris officiellement la voirie par un acte notarié et une délibération. Après cela, l'inscription aura lieu au domaine public mais il y aura également une inspection complète, notamment des normes, cela risque donc de prendre encore un certain temps. Il ajoute que SE60 a réalisé le branchement du transformateur sans faire d'appel de financement à la commune. 50 % fin de travaux, normalement par convention, avec remboursement des travaux par le promoteur CLESENCE (ex : Picardie habitat).

Gérard VIEUBLED fait part aux élus, d'une réunion en sa qualité de président de l'association « Raiponce » avec l'association « Terre de Lien » concernant le Maraîcher Bio sur notre commune. Le sujet, avance bien, les parcelles ont été vues (SATO, Commune notamment au point vert et autour de la mairie, plus un terrain privé), la cible concernerait davantage le SATO et un terrain privé, une prochaine réunion devrait avoir lieu le 22 juillet à 14h00, les conseillers peuvent y participer.

Sandra MARIE PERINNE demande si ces terrains prévus à une activité de maraîchage, seront cédés à titre gratuit ou onéreux.

Monsieur le Maire fait un point sur le maraîchage

1/ Il y a des terres appartenant à Gérard Vieubled qu'il mettra soit en location ou vente selon son souhait.

2/ Il y a des terres appartenant au SATO : il pense plutôt à une location ou à une convention avec une activité avec les résidents. C'est à eux de décider aussi.

3/ Il y a des terres de la commune, si intérêt pour du maraîchage, c'est le conseil qui sera sollicité dans le choix de la location ou vente. Le rapport semble préciser que nos terres ne semblent pas convenir, il y aura une réunion de présentation à venir.

Gérard VIEUBLED répond pour ses terres plutôt en location.

Gérard VIEUBLED demande également des explications concernant une parcelle de bois en cours d'acquisition par la famille XX et dont la vente est bloquée depuis 2 ans par la mairie. Il propose que Mme XX, présente dans la salle, puisse s'exprimer à ce sujet.

Monsieur le Maire informe qu'il ne les a pas autorisés à s'exprimer. Il ajoute qu'il y a 2 lots, un terrain agricole et une parcelle de bois dont les arbres seraient classés, et qu'il est de son devoir de Maire, de présenter au Conseil Municipal ce type de dossier « Droit de préférence/Droit de préemption ». Comme il l'a fait pour la dernière acquisition du bois, chemin du Pont à l'Ane et qu'il est sollicité par plusieurs habitants pour que ce bois EBC rentre dans le patrimoine communal. Il confirme également que ce lot est constitué de deux parcelles non contiguës.

La mairie aurait mis un droit de préférence, monsieur le Maire ajoute qu'il attend depuis un certain temps le prix proposé par le notaire. Après plusieurs relances, il ne connaît toujours pas le prix, il suffirait de connaître celui-ci pour le proposer au conseil municipal, le notaire refuserait également de séparer les 2 lots. Il y a quelques années, Maître ABITBOL avait fixé le prix de ces 500 m² à 125 €, à n'en pas douter le nouveau prix sera beaucoup plus élevé.

Philippe HENNEQUIN demande quel est l'intérêt pour la commune de racheter ces terrains et notamment ce bosquet qui engendrera très certainement des frais d'entretien et notamment d'élagage Il rappelle aussi que, lors d'un conseil municipal précédent, cette question avait déjà été posée et que la réponse du maire était qu'il souhaitait placer ses pions !!

Quelques conseillers réclament à monsieur le maire lors d'une commission un éclaircissement sur ses intentions avec l'acquisition de ces terrains et le but recherché, ils demandent également quels sont les habitants qui réclament cette acquisition. PAS DE REPONSE...

David GRANDGIRARD Conseiller Municipal :

David GRANDGIRARD fait part d'une information concernant Unilasalle, notamment les 300 futurs ingénieurs qui dans le cadre de leur formation seraient en recherche de travail de groupe dans les collectivités sur des thématiques telles que, les chemins, les réseaux, les ruisseaux et autres. Un courrier devrait être adressé aux communes de l'agglomération et il souhaite que le conseil municipal réfléchisse sur les besoins de la commune et les sujets abordés par ces élèves. Nos différentes commissions pourraient choisir et en bénéficier si elles ont un thème précis. Il relancera les commissions/adjoins pour septembre. Le maire aurait déjà une idée à suggérer.

Plus de question, la séance est levée.